

Certains des arbres n'avaient pas été repérés précédemment par les responsables de la conservation ou les autres, et l'on ne savait donc pas que c'était des spécimens qui méritaient d'appartenir au parc.

J'hésiterais beaucoup à réouvrir la question des limites du parc et à reprendre les négociations, en raison des difficultés qu'ont rencontrées les gouvernements successifs. Cependant, je vais utiliser mes bons offices et ceux du gouvernement fédéral pour essayer d'obtenir du gouvernement provincial qu'il crée une réserve écologique provinciale, et également faire pression sur MacMillan Bloedel, qui possède les droits de coupe, pour voir si elle ne répondrait pas favorablement à la proposition du Sierra Club et d'autres en vue de sauver ces arbres.

ON PROPOSE DE DÉCRÉTER UN MORATOIRE SUR L'EXPORTATION FORESTIÈRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse favorable. Nous reconnaissons de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement a eu des difficultés dans ses relations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je voudrais que le ministre nous dise s'il examinera activement avec la MacMillan Bloedel et le gouvernement provincial la possibilité de décréter un moratoire de deux ans sur la zone du ruisseau Carmanah pour permettre aux citoyens et aux organismes intéressés de trouver une solution plus permanente.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député doit savoir que ce serait affaire de pression morale pour tâcher d'exercer une influence bienveillante. Il n'y a aucune mesure légale que je puisse prendre, ni que le député voudrait que je prenne, pour exproprier le terrain. La zone en question est extraordinaire, les arbres sont d'une magnificence presque incomparable. Tous les députés seraient d'accord pour dire qu'on devrait faire tout ce qui est possible pour les protéger, et je ferai tout ce que je peux à cet égard.

* * *

L'EMPLOI

LA PÉNURIE DE TRAVAILLEURS QUALIFIÉS—LES PROGRAMMES DE FORMATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon un récent rapport du Centre canadien du marché du travail et de la productivité, organisme tripartite du gouvernement, le Canada éprouve une grave pénurie de travailleurs qualifiés alors que plus d'un million de Canadiens sont en chômage. Le Centre en conclut que

Recours au Règlement

le taux de chômage pourrait baisser si le gouvernement offrait de meilleurs programmes de formation et de mobilité.

Dans ce contexte, le ministre et le gouvernement peuvent-ils justifier le fait que les programmes de formation aient été réduits de 32 p. 100 depuis 1984 et que, au cours de l'exercice actuel, ils seront encore comprimés de 11 p. 100? Comme la ministre ne dirige ce portefeuille que depuis peu, ne voudrait-elle pas regarder d'un oeil nouveau la situation pour enfin admettre que la formation et la mobilité de la main-d'oeuvre devraient être une responsabilité publique du gouvernement qu'on ne devrait pas confier à la libre entreprise?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas la réalité suivante, que je vais tout de même lui rappeler: quatre millions de Canadiens changent d'emploi chaque année. La plupart n'ont pas besoin de soutien gouvernemental. Dans le cadre de la Planification de l'emploi, nous avons concentré nos efforts dans les secteurs où le besoin se faisait sentir, tant chez les employés cherchant à se former ou à se recycler, que chez les employeurs qui réclament de l'aide.

La libre entreprise fonctionne très bien pour la majorité de ces quatre millions de travailleurs. De 1985 à 1988, la Planification de l'emploi est venue en aide à 84 000 personnes inscrites à l'Acquisition de compétences, et à 160 000 autres inscrites au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée. La souplesse de la Planification de l'emploi permet d'offrir, d'une part, des programmes de formation et de recyclage aux personnes en quête d'un emploi et, d'autre part, des programmes de perfectionnement dans les secteurs où il existe une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Voilà pourquoi ce programme fonctionne si bien.

M. le Président: Étant donné l'heure, je mets fin à la période des questions. Dans un instant, je donnerai la parole au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPUTÉ DE SAINT-JEAN—LE VOTE SUR LE PROJET DE LOI C-72

L'hon. André Bissonnette (Saint-Jean): Monsieur le Président, j'aimerais dire aux Canadiens que ce midi, je n'ai pu être présent pour le vote sur le projet de loi C-72 à cause de problèmes de communications et de circulation, mais que j'appuyais ce projet de loi de façon irrévocable.

Par le fait même, j'aimerais aussi demander, monsieur le Président, au Conseil du Trésor de régler le problème des professeurs de langues qui dure depuis trop longtemps et qui affecte en même temps ma circonscription.